



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



07185241

TRIBUNAL COMMERCE
CHAMBRE DE PREMIÈRE

14-12-2007

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : BE 0479 188 017

Dénomination

(en entier) **PLV MOTOR**

Forme juridique : SPRL

Siège RUE DU TRIEU GILSON, 41 - 6280 GERPINNES

Objet de l'acte : Modification des statuts - Extension de l'objet social

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre

Devant Nous, Bernard LEMAIGRE, Notaire à la résidence de Montignies-sur-Sambre, e, l'étude.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée
« PLV MOTOR », dont le siège social est établi à Gerpinnes (6280-Joncret), rue Trieu Gilson, 41.

Société initialement constituée sous la dénomination « GARAGE PESALOVO-MEAN » aux termes d'un acte
Reçu par le Notaire Bernard Lemaigre, soussigné, le seize décembre deux mille deux ; acte publié aux Annexes
du Moniteur Belge du dix janvier suivant, sous le numéro 20030110/004447 ; dont les statuts ont été modifiés à
diverses reprises, et pour la dernière fois, aux termes d'un acte contenant transfert du siège social à l'adresse
actuelle et reçu par le Notaire Bernard Lemaigre, soussigné, le huit mars deux mille quatre ; publié aux Annexes
du Moniteur Belge du vingt-neuf mars suivant, sous le numéro 20040329/050211 ; société au capital de deux
cent dix mille (210 000,00) euros représenté par deux mille cent (2 100) parts sociales sans désignation de
valeur nominale

Inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0479.188.017 RPM Charleroi ;

Immatriculée à la T.V.A. sous le numéro 479.188.017.

BUREAU

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de Monsieur Olivier PESALOVO, lequel désigne
comme secrétaire le notaire Bernard LEMAIGRE, soussigné.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

Sont présents ou représentés les associés suivants :

1.- Monsieur **PESALOVO Olivier**, gérant de société, né à Charleroi, le vingt-deux décembre mil neuf cent
septante-six, registre national 761222-303-38 communiqué avec son accord exprès, époux de Madame
MEAN Vanessa, domicilié à Gerpinnes (6280-Joncret), rue Trieu Gilson, 41, déclarant être titulaire de mille
neuf cent trente-sept (1 937) parts sociales ;

2.- Madame **MEAN Vanessa**, directrice opérationnelle, née à Charleroi, le onze décembre mil neuf cent
septante-six, registre national 761211-078-11 mentionné avec son accord exprès, épouse de Monsieur
PESALOVO Olivier, prénommé, domiciliée à Gerpinnes (6280-Joncret), rue Trieu Gilson, 41, déclarant
être titulaire de cent soixante-trois (163) parts sociales.

Les époux Pesalovo-Méan sont mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de
mariage reçu par le Notaire Bernard Lemaigre, prénommé, le douze juin mil neuf cent nonante-huit, régime non
modifié à ce jour, ainsi que déclaré

TOTAL : deux mille cent (2 100) parts sociales ; représentant ainsi l'intégralité du capital social de deux cent dix
mille (210 000) euros.

L'assemblée, présidée comme dit ci-dessus, se reconnaît dès lors valablement constituée, et apte à délibérer
Sur l'objet repris à son ordre du jour ; elle dispense le gérant des formalités de convocation.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au rectoNom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso

Nom et signature

EXPOSE DU PRESIDENT.

Le Président expose, et requiert qu'il soit acté au procès-verbal, que la présente Assemblée Générale a été réunie afin de délibérer sur le point repris à l'ordre du jour ; étant :

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

I. Rapport du gérant

En vue de satisfaire au prescrit de l'article 287 du Code des Sociétés, Monsieur Olivier PESALOVO, gérant, Précité, donne lecture de son rapport, établi en date du dix septembre deux mille sept, justifiant la modification proposée de l'objet social.

Ce rapport sera déposé en même temps qu'une expédition des présentes au Greffe des Sociétés de Charleroi.

II. Situation active et passive

Sachant que cette extension de l'objet ne modifie pas les fondements de la société ni ses investissements, ne modifiant donc en rien la situation des éventuels créanciers de la société, l'assemblée a dispensé le gérant d'établir un état résumant la situation active et passive.

III. Extension de l'objet social

L'objet social de la société privée à responsabilité limitée « PLV MOTOR » est étendu par l'insertion dans les statuts, à l'article 3, au premier alinéa, après les mots « entretien et réparation de cas véhicules » des mots suivants : « , l'intermédiation en assurances. ».

DECISION.

La décision qui précède a été adoptée à l'unanimité des voix

Les statuts sont donc modifiés, et rédigés, comme exposé ci-dessus.

Le gérant est chargé de l'exécution des résolutions qui précèdent, et de la coordination des statuts.

CLOTURE.

Le Notaire soussigné signale que la provision pour les frais, droits et honoraires relatifs aux présentes, s'élève à la somme de six cent cinquante (650,00) euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

Les comparants reconnaissent avoir été complètement informés des droits, obligations et charges découlant du présent acte par le notaire Lemaigre soussigné.

Droit d'Ecriture : Droit de cinquante (50,00) euros payés sur déclaration par le notaire Bernard LEMAIGRE, soussigné.

Dont procès-verbal.

Fait et passé en l'Etude, date que dessus ;

Et, lecture faite de l'acte intégralement, des mentions et articles prévus par les textes légaux, ainsi que des modifications éventuelles apportées au projet d'acte que les parties reconnaissent expressément avoir reçu en temps utile, soit au moins cinq jours ouvrables avant ce jour ; et commentaire fait par le notaire Lemaigre, soussigné, aux parties qui le reconnaissent, de toutes les stipulations dudit acte ainsi que des actes précédents auxquels il est fait éventuellement référence, les parties ont signé avec nous, Notaire.

PESALOVO Olivier
Gérant

